

LE GRAND SOIR

mardi 21 janvier 2014

CopyLeft :
Diffusion autorisée
et même encouragée.

Merci de mentionner les
sources.

www.legrandsoir.info

 [imprimer page](#)

ajuster taille texte :



Sous le manteau rose de la "réconciliation nationale" ... **Le retour du duvaliérisme en Haïti**

Robert BERROUET-ORIOU

À quelques jours de la commémoration du tremblement de terre du 12 janvier 2010, l'année 2014 s'annonce déjà, en Haïti, sous le signe d'une mortifère et criminelle déflagration : le retour à visage découvert du duvaliérisme au pouvoir d'État avec la participation éhontée, provocatrice, du nazillon Jean Claude Duvalier –invité de Michel Martelly—, aux cérémonies officielles du Jour de l'Indépendance aux Gonaïves le 1er janvier 2014.

À la mémoire des trois jeunes élèves assassinés aux Gonaïves par les sbires duvaliéristes le 28 novembre 1985, Jean Robert Cius, Mackenson Michel et Daniel Israël

Pareille provocation, qui est en réalité une imposture et un amalgame, ne semble pas encore avoir provoqué un raz-de-marée d'indignation en Haïti : la presse locale a même signalé l'événement sur un ton relativement banal sinon bienveillant. Ainsi l'agence en ligne HPN (Haïti Press Network), depuis Port-au-Prince, titre l'événement comme suit : « [Indépendance - Célébration – Martelly, Avril et Duvalier, trois présidents pour un message d'unité](#) ». L'article de HPN est repris par le site de la Radio Télévision Caraïbes, le 2 janvier 2014, sous le titre légèrement modifié « [Gonaïves 1er janvier 2014 : Martelly, Avril et Duvalier, trois présidents pour un message d'unité](#) ».

Dans un pays, Haïti, où règne l'impunité sous toutes ses hallucinantes et sanguinolentes formes, ces textes des agences de presse lus par des citoyens que l'on croit à tort décérébrés, ne sont pas anodins, voire neutres... Mais pour la vérité historique, il y a lieu de relever une fois de plus une contrefaçon, un mensonge et un amalgame. Parachuté de facto à la magistrature suprême de l'État, Jean Claude Duvalier n'a jamais été président d'Haïti, un président élu lors d'une élection démocratique. Il a hérité d'un pouvoir absolutiste, obscurantiste ; il a occupé la fonction présidentielle grâce à une tromperie, une violation de la constitution qui a été amendée de manière illégale par le sanguinaire dictateur François Duvalier afin de lui transmettre, de manière héréditaire, la « présidence à vie ». Alors poser dans un texte public, vouloir faire croire ou assumer que le dictateur Jean Claude Duvalier a été président d'Haïti est une mortifère contrefaçon de l'Histoire, un mensonge qui ne correspond pas à la réalité des faits. De même, poser dans un texte public, vouloir faire croire ou assumer que Prosper Avril — invité lui aussi par Michel Martelly aux cérémonies officielles du Jour de l'Indépendance aux Gonaïves le 1er janvier 2014 —, a été président d'Haïti est une contrefaçon de l'Histoire, un mensonge et un amalgame. Parachuté *de facto* à la magistrature suprême de l'État, le zélé putschiste Prosper Avril, initiateur et premier chef historique des criminels « zenglendos » dès 1987, n'a jamais été président d'Haïti, un président élu lors d'une élection démocratique. Il a illégalement occupé la fonction présidentielle à la suite d'un sanglant coup d'État contre son collègue des FAd'H (Forces armées d'Haïti), le criminel mercenaire Henry Namphy qui, lui, avait fait main basse sur le mouvement démocratique à la chute du nazillon Jean Claude Duvalier en 1986. La vérité historique et la mémoire populaire ont bien noté que le putschiste Prosper Avril a énormément de sang sur les mains, il a été l'un des cerveaux et l'un des commanditaires de l'horrible massacre du 29 novembre 1987 à la ruelle Vaillant, à Port-au-Prince, massacre au cours duquel l'armée d'Haïti flanquée de ses zélés mercenaires « attachés », débris épars des VSN (volontaires de la sécurité nationale, les tontons macoutes), a brutalement mis fin à l'élection de 1987. Accordant la plus chaleureuse hospitalité à l'impunité, on se rappelle que ce même Martelly, cynique et condescendant, afin de narguer toutes les victimes, a récemment invité ce même Prosper Avril à commémorer le massacre de la ruelle Vaillant au Palais national le 29 novembre 2013, qui pis est, en compagnie de l'ineffable Gérard Gourgue.

Le fait que Michel Martelly ait osé inviter le nazillon Jean Claude Duvalier —actuellement inculpé devant la justice haïtienne pour crimes contre l'humanité et dilapidation à grande échelle des fonds publics —, ainsi que le criminel putschiste Prosper Avril aux cérémonies officielles du Jour de l'Indépendance aux Gonaïves le 1er janvier 2014, exprime à visière levée la nature profondément néo-duvaliériste de l'actuel Exécutif. Il conforte également les

convictions personnelles de Michel Martelly, duvaliériste dès son entrée dans l'âge adulte et admirateur inconditionnel du corps de tortionnaires des Léopards, entité spécialisée des FAd'H (Forces armées d'Haïti) mise sur pied par la CIA durant le « règne » du nazillon Jean Claude Duvalier et dans lequel Michel Martelly a séjourné quelques mois... La justice devra un jour établir la véracité des faits, allégués par la clameur publique, quant à la participation personnelle de Michel Martelly aux côtés du criminel putschiste Michel François à des massacres de la population civile dans les bidonvilles durant le sanglant coup d'État de 1991...

L'actuel Exécutif néo-duvaliériste Martelly-Lamothe, en affichant offensivement « trois présidents pour un [même] message d'unité », entend donc faire du 1er janvier 2014, date de la commémoration des 210 ans de l'indépendance du pays, une « importante journée placée sous le signe de l'unité » et de la « réconciliation nationale ». Il y a là manifestement tromperie, outrage, falsification de l'Histoire et manifestation provocatrice et obscène de l'impunité qui est, elle aussi, au coeur de ce pouvoir anti-populaire cousu de scandales, de crimes et de corruption.

Dans la langue du Droit, pour qu'il y ait véritablement réconciliation, il faut qu'il y ait deux personnes : le bourreau qui reconnaît ses crimes et la victime à laquelle le Droit et la morale accordent reconnaissance, justice et réparation. Tel n'est pas le cas aujourd'hui en Haïti. Les bourreaux et les mercenaires criminalisés de la dictature duvaliériste (Jean Claude Duvalier, Prosper Avril, Michel François, Mme Max Adolphe, et tous les autres...) et autres créatures hybrides « tèt kòk bouda pentad » ont pignon sur rue, circulent librement, jouissent en toute impunité de leurs crimes et de leurs richesses volées à la nation haïtienne. Pire : l'association de saltimbanques connue sous le nom de régime Martelly/Lamothe, par le truchement du magouilleux petit avocat Pierre-Richard Casimir, faussaire et dénonciateur de « kamoken » propulsé au poste de « ministre » des Affaires étrangères pour services rendus dans une sombre affaire de faux papiers et autres bassesses, a même accordé un passeport diplomatique au dictateur déchu. Avec les saltimbanques Martelly/Lamothe, le nazillon Jean Claude Duvalier dispose ainsi de tous les privilèges, y compris une pension, dont bénéficient les anciens chefs d'État, payés à même le trésor public haïtien, ce trésor public qui a massivement été pillé par la fratrie duvaliériste. Et Jean Claude Duvalier, narguant avec condescendance les victimes de la dictature duvaliériste, s'est même accordé l'an dernier le « privilège » d'être le « parrain » (au sens sicilien et haïtien du terme) d'une promotion sortante de l'École de droit des Gonaïves...

Dans un pays, Haïti, où règne l'impunité sous toutes ses hallucinantes et sanguinolentes formes, nous sommes en présence du retour à visage découvert du duvaliérisme au pouvoir d'État avec la participation éhontée, provocatrice, du nazillon Jean Claude Duvalier – invité de Michel Martelly –, aux cérémonies officielles du Jour de l'Indépendance aux Gonaïves le 1er janvier 2014. Pareille mascarade politique, pareille provocation constituent une insulte à la mémoire de nos Aïeux, à la mémoire des Pères fondateurs de la patrie et de tous les sacrifiés qui ont irrigué de leur sang la conquête de la liberté. C'est également une insulte à la mémoire de tous ceux qui ont combattu la terreur liberticide des Duvalier. Par cette présence à la tribune officielle de la célébration du Jour de l'Indépendance d'Haïti, Jean-Claude Duvalier, tous ses collègues tortionnaires ainsi que ses petits soldats en la personne de Michel Martelly et de Laurent Lamothe, se moquent éperdument de tous les sacrifiés du système duvaliériste, des valeurs chères à la fondation de la Patrie : liberté, égalité et fraternité. Faut-il rappeler que durant les 29 années de la dictature duvaliériste, le père et le fils ont cherché à transformer tous les Haïtiens en esclaves duvaliéristes, esclaves de la pensée unique à l'instar des tontons macoutes et d'autres serviteurs zélés de la dictature ? Faut-il rappeler que durant les 29 années de la dictature duvaliériste, penser la liberté, écrire le mot Droit et imaginer un pays où tous les Haïtiens seraient égaux devant la loi étaient tous des actes passibles de torture, d'exil et d'assassinat pour des milliers de jeunes Haïtiens aspirant à la liberté et à l'ensemble de nos droits citoyens ?

Dans ce cadre analytique en phase avec la réalité observable, ce n'est pas par hasard que toutes les sphères et appareils d'État, les cabinets ministériels, soient infestés d'autant de mercenaires duvaliéristes recyclés portant le brassard rose du martellysme ; ce n'est pas par hasard qu'autant de fils et de filles de tontons-macoutes connus et autres *fiyèt lalo* (femmes macoutes) soient installés, avec leur brassard rose martellien, aux postes dirigeants des institutions d'État... Le plus représentatif de ces incompétents mercenaires portant le brassard rose du martellysme n'est nul autre que Nicolas Duvalier, le fils du nazillon Jean Claude Duvalier, propulsé « conseiller politique spécial » au cabinet de Michel Martelly... Ainsi, Michel Martelly et Laurent Lamothe affichent-t-ils sans réserve leur filiation duvaliériste, assurés du soutien indéfectible des grandes démocraties « amies » qui n'ont jamais hésité à appuyer les dictateurs dans des pays du Tiers Monde au service des intérêts de la haute finance occidentale.

Au jour d'aujourd'hui, le procès du nazillon Jean Claude Duvalier traîne en longueur, les trois juges de la Cour d'appel instruisant son procès font durer la danse macabre de l'impunité en ne rendant aucune décision... À contre-courant de la sous-culture de l'amnésie et du silence, plus de trente victimes, des plaignants, ont officiellement et courageusement porté plainte contre le

nazillon Jean Claude Duvalier pour arrestation arbitraire, séquestration, violences psychologiques et tortures : ces victimes n'ont pas jusqu'à ce jour obtenu justice et réparation. Alors, quelle sont donc la couleur et l'orientation de la justice aujourd'hui en Haïti ? Sera-t-elle rose « tèt kale » avec pour emblème le drapeau noir et rouge et la pintade de François Duvalier ? Le système judiciaire haïtien, longtemps dompté, vassalisé et corrompu par la dictature duvaliériste et par les pouvoirs de l'après 1986, saura-t-il rendre justice, en toute indépendance, aux victimes de la terreur liberticide et kleptocrate des Duvalier ? L'avenir le dira...

À l'aune et sous le manteau de l'impunité, et avec la complicité active de l'actuel Exécutif néo-duvaliériste Martelly-Lamothe, ce sont les bourreaux d'hier, investissant à visière levée les commandes du pouvoir politique qui veulent, aujourd'hui, imposer une prétendue et hideuse « réconciliation » ou une « amnistie-amnésie » par-delà leurs crimes impunis alors que les victimes de la dictature duvaliériste réclament justice. À l'aune et sous le manteau de l'impunité, il s'agit pour les bourreaux duvaliéristes de se décerner une « auto-amnistie » et de l'imposer à la nation sans aucune considération pour les victimes, leur déniaient une nouvelle fois l'ensemble de leurs droits citoyens, et très précisément leur droit à la justice et à la réparation.

Il faut le dire haut et fort sur toutes les tribunes nationales et internationales : LES DIZAINES DE MILLIERS DE VICTIMES DE LA DICTATURE DUVALIÉRISTE N'ONT PAS JUSQU'ICI OBTENU JUSTICE ET RÉPARATION, ce droit à la justice et à la réparation qui aurait pu de manière légale et morale justifier l'ouverture d'un processus d'unité dans la réconciliation nationale. Il est donc immoral et illégal de prêcher l'« unité de la famille haïtienne » (slogan des duvaliéristes regroupés au sein du mercenaire et hétéroclite PUN, Parti de l'unité nationale) ; il est inconcevable et illégal de réclamer la réconciliation nationale en dehors d'un processus d'attribution de la justice et des réparations qui doivent s'ensuivre.

Plus près de nous, de l'Amérique latine sœur qui a connu son lot de dictatures sanguinaires semblables à celle des Duvalier, nous pouvons tirer maints enseignements de la société civile. L'avocate Gilberte Deboisvieux [1], ancienne responsable de l'Amérique centrale à la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), explique la raison de cette vague de lois d'amnistie sur le continent sud-américain en ces termes :

« Pourquoi une loi d'amnistie ? Il ne faut pas se leurrer, la plupart du temps, les nouveaux gouvernements, même élus, issus des grands conflits sanglants ont des liens puissants d'intérêts ou de parentés avec les dictateurs ou les tortionnaires d'hier. Ils sont de la même catégorie économique, la même origine sociale. Ils ont fréquenté les mêmes écoles. Lorsqu'il est question de réconciliation nationale, c'est d'une réconciliation entre eux et leurs pairs qu'il s'agit. »

En un semblable et rigoureux écho, dans un discours prononcé par Benjamin Cuellar [2], directeur de l'Institut des droits de l'homme de l'université centraméricaine (IDHUCA) devant le XIIIème Congrès de la Fédération latino-américaine d'associations de parents de détenus et disparus (Fedefam), qui s'est tenu à l'automne 1995 à San Salvador, ce spécialiste des droits de l'homme déclarait, au creux de son intervention intitulée « Amnésie ou amnisties ? », dans le passage « Amnistie ou conspiration du silence », que :

« Toutes les lois d'impunité de notre Amérique latine ont été caractérisées, dans une plus ou moins grande mesure, par leurs tentatives pour dissimuler les crimes du terrorisme commandité par l'État. Ces lois ont automatiquement bénéficié aux agents du gouvernement, qui ont été dispensés de reconnaître quelque sorte de culpabilité que ce soit. Ces lois ont couvert un domaine très large, et ont servi à interdire ou à suspendre toute enquête, et de surcroît éliminent la possibilité d'action civile individuelle ou gouvernementale. Ainsi, selon Louis Joinet, "le pouvoir d'amnistie ne se contente pas de s'assurer, par exemple, que les tortionnaires bénéficient de l'impunité criminelle, mais cherche aussi à organiser la conspiration du silence qui empêche toute possibilité pour les victimes d'obtenir les réparations matérielles – ou même morales – auxquelles elles pourraient aspirer selon la loi commune. Le but n'est pas tant d'éviter un châtement civil, comme le paiement possible d'indemnités compensatrices, mais bien de supprimer la possibilité d'une enquête qui pourrait conduire à un procès civil public, ce qui confirme encore une fois que la publicité est la sanction la plus redoutée par les auteurs d'attaques sérieuses contre la condition humaine." »

Et élaborant davantage sa pensée analytique, Benjamin Cuellar précisait, dans la même intervention et au chapitre « S'engager pour la vérité », que

« Les méthodes « faciles » et « confortables » pour oublier ce que les assassins ont essayé de nous faire accepter, sont inadéquates pour arrêter la juste recherche d'une justice véritable fondée sur la vérité. Les horreurs ne peuvent pas être passées sous silence et leurs auteurs ne doivent pas être protégés par l'anonymat, déchargés de toute culpabilité, leur participation demeurant inconnue : cela seul peut suffire à miner l'essence même d'une coexistence sociale qui respecte véritablement la dignité humaine. En vérité, nous avons là sans aucun doute un problème social qui va au delà de la douleur individuelle, et c'est comme tel qu'il doit être

envisagé. »

Qu'en conclure ? La lutte de la société civile haïtienne contre l'impunité et pour la justice, aujourd'hui, est un devoir de mémoire, un combat contre l'amnésie programmée, entretenue et banalisée dans la totalité du corps social haïtien carnavalisé sous la houlette du martellisme néo-duvaliériste, dans un pays en perte de repères citoyens et déstructuré. Dans l'obligation de confronter l'authentique au faux, la raison au non-sens, la société civile haïtienne doit mener un incontournable combat, la lutte contre l'impunité adossée à une redéfinition historique de la citoyenneté haïtienne qui s'inscrit à contre-courant du populisme d'extrême droite martellien et contre le retour programmé du duvaliérisme en Haïti sous le manteau impunitaire de la « réconciliation nationale ». À l'instar du père Jan Hanssens [3], « Nous prônons la réconciliation dans la vérité, la responsabilité et la justice ». La société civile doit aujourd'hui plus que jamais, comme nous l'enseigne à point nommé le célèbre philosophe Stéphane Hessel [4], s'indigner et se mobiliser, contrer le funeste et criminel retour au pouvoir du duvaliérisme en Haïti, retour programmé sous le manteau verbeux et démagogique de la « réconciliation nationale », de « l'unité nationale », de « l'amnésie-amnésie », des leurres préfabriqués pour laisser libre la voie aux tortionnaires, aux voleurs et autres nostalgiques de la dictature soucieux de jouir des fruits de leurs crimes et de les reproduire en toute impunité.

Le 1er janvier 2014, depuis la Place d'Armes des Gonaïves, le journaliste Yvens Rumbold (repris sur Facebook par Stephen William Phelps à Port-au-Prince) a exprimé courageusement et publiquement son indignation en ces termes : « Rendez-moi fou ou sage... C'est intolérable que Jean Claude Duvalier soit sur cette tribune officielle sans qu'il ait répondu des actes horribles et inhumains commis dans ce pays lors de sa présidence à vie. NON ! NON ! ET NON À L'IMPUNITÉ ! Non à l'altération du devoir de mémoire ! »

Telle est l'une des réponses citoyennes à laquelle est invitée toute la société civile haïtienne.

Montréal, le 3 janvier 2014

NOTES ADDITIONNELLES DE L'AUTEUR :

1) Cet article a fait l'objet d'une émission spéciale - lecture et entrevue avec l'auteur - à la Radio Soleil de New-York. [Cliquer pour écouter](#)

2) Pour mieux comprendre la tentative de réhabilitation du dictateur Jean-Claude Duvalier, il est important de relire mon texte intitulé : « [AU NOM DU PÈRE ET DU FILS ET DE SAINT-NICOLAS](#) »

Références :

[1] Gilberte Deboisvieux. « [Impunité de fait, impunité de droit](#) » Revue Volcans.

[2] Benjamin Cuellar. « [Amnistie ou conspiration du silence ?](#) » Revue Volcans.

[3] Rév. Père Jan HANSSSENS, conseiller Justice et Paix (JILAP) et Cellule Réflexion et d'Action Nationale (CRAN). [Haïti Liberté](#), Vol. 5, No 24, page 4

[4] Stéphane Hessel. *Indignez-vous !* Éditions Indigène, 2010 ; édition revue et augmentée, 2011.

<http://www.berrouet-oriol.com/droit-de-parole/les-editos/retour-du-duv...>

<http://www.berrouet-oriol.com/droit-de-parole/les-editos/retour-du-duvalierisme-haiti>

<http://www.legrandsoir.info/le-retour-du-duvalierisme-en-haiti.html>